

Audit de l'utilisation des experts

RAPPORT DE MISSION D'AUDIT

Rapport Final DAI-2021-RF04

3 septembre 2021

Intitulé de l'Engagement	Unité Administrative	Type d'Engagement	Opinion Globale
Audit de l'utilisation des experts	DPE, SRH, DAF	Audit	Améliorations Significatives Requises
Observations d'Audit	Critique 0	Significatif 3	Modéré 0
			Mineur 0

Importance de la Mission :

Pour mettre en œuvre ses programmes et activités, l'OIF investit dans l'acquisition et le développement de son capital humain. Cependant, certaines activités nécessitent des compétences et des références spécifiques dont l'OIF ne dispose pas ; d'où le recours à l'expertise extérieure.

Sur la période 2017-2020, environ 6,6 millions d'euros d'honoraires ont été constatés au bénéfice de d'environ 1 200 experts. L'Organisation a lancé un vaste projet qui vise l'amélioration des processus et la création d'une banque d'experts est en cours, dans le cadre des chantiers de la Transformation.

Objectifs et Périmètre	Résultats
<p>L'objectif de cette mission était de fournir à l'organisation une assurance sur la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne des activités relatives à l'utilisation des experts au sein de l'Organisation. Plus spécifiquement, l'audit a évalué :</p> <ul style="list-style-type: none"> les mécanismes de gouvernance relatifs au recours à l'expertise extérieure ; l'identification et la formulation des besoins en phase avec les objectifs opérationnels ; les contrôles-clé relatifs à l'administration des activités de recours à l'expertise, y compris la recherche des experts, la fixation des honoraires, le suivi des travaux, la réception des livrables, et l'évaluation ; et les systèmes en place pour faciliter la gestion efficace des experts. 	<p>La DAI a noté des insuffisances de contrôle significatives relatives i) à la gestion du recours à l'expertise extérieure (évaluation préalable des ressources internes, documentation, homogénéisation des critères d'appréciation de la qualité des experts et évaluation des experts à l'issue des contrats) ; ii) à la gestion des données relatives aux experts et iii) au transfert des connaissances acquises par les experts au cours de leurs activités.</p> <p>L'organisation devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> développer une stratégie d'acquisition des experts ; élaborer des procédures opérationnelles efficaces pour la recherche, la sélection, l'engagement, la rémunération et l'évaluation des experts ; définir les critères d'appréciation homogènes du profil des experts ; et développer des outils et indicateurs permettant le suivi des experts et du respect des critères de durée des contrats, et l'évaluation de la performance des experts. <p>Les plans d'action du management sont en cours d'élaboration.</p>



Rigobert Pinga Pinga
Directeur de l'Audit Interne



Kannelle Pineau
Auditeur-en-charge